

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 mars 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. REBSAMEN - M. MASSON

OBJET

DE LA DELIBERATION

Analyse des pratiques et formation du personnel d'animation des structures péri et extrascolaires - Convention de partenariat à conclure entre la Ville et l'association L'Atelier de la Médiation en 3 D

Monsieur EL Hassouni, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'association L'Atelier de la Médiation en 3 D a pour objectif principal d'améliorer la communication adultes-enfants dans le respect de chacun et de doter des professionnels de compétences relationnelles et d'une ouverture d'esprit qui favorise la « bien-traitance ».

Le Projet Éducatif Global de la Ville vise à développer les compétences des professionnels, notamment du personnel d'animation des structures péri et extrascolaires, pour leur permettre de mieux accueillir

les enfants et les jeunes au comportement difficile. Dans ce cadre, il est proposé d'établir entre la Ville et l'association une convention de partenariat.

Cette convention porte sur l'accompagnement d'équipes d'animation en responsabilité d'enfants et l'analyse des pratiques professionnelles en accueil de loisirs en réponse à deux types de besoin :

- l'accompagnement d'une équipe fragilisée in situ (analyse des pratiques professionnelles en situation d'animation puis en petit groupe),
- la formation des animateurs volontaires en gestion positive des conflits pour délivrer des outils visant à améliorer la communication adultes-enfants.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- donner votre accord à l'analyse des pratiques et à la formation du personnel d'animation des structures péri et extrascolaires de la Ville par l'association L'Atelier de la Médiation en 3 D, dans les conditions proposées ;

2- approuver le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ